



TARN-ET-GARONNE AMÉNAGEMENT

LE GUIDE DES ÉLUS LOCAUX 2026

LA FIBRE OPTIQUE EN TARN-ET-GARONNE

ÉDITO DU PRÉSIDENT

En quelques années, la fibre optique est devenue une réalité dans l'ensemble de nos foyers, nos entreprises et nos sites publics. Initié en 2019 par Tarn-et-Garonne Aménagement, ce programme public structurant pour nos territoires supplante aujourd'hui le réseau historique en cuivre pour devenir le seul support de nos communications fixes.

Nous pouvons nous satisfaire du virage entrepris par plus de deux tiers des Tarn-et-Garonnais qui sont aujourd'hui raccordés par leur opérateur commercial au réseau « Octogone Fibre ».

Mais comme dans tous les projets d'envergure, des imperfections demeurent, avec des situations de raccordements de bâtiments rendues complexes sur leurs derniers mètres par des infrastructures d'accueil parfois cassées ou même absentes et dans lesquelles les opérateurs commerciaux -dont nous avons l'obligation de financer l'intervention au titre du raccordement – laissent leurs abonnés sans solution.

Nous partageons également des inquiétudes sur l'état des appuis aériens d'Orange que le poids des ans -et des câbles en cuivre- ont fragilisés et qui exposent notre réseau à des risques climatiques.

Pour faire face à ces faiblesses et faute d'une régulation portée sur les problèmes concrets, Tarn-et-Garonne Aménagement et son délégataire Octogone Fibre ont organisé leurs moyens pour apporter au cas par cas des réponses à chaque situation qui en appelle.

Cette nouvelle édition du « Guide des Élus » vous décrira l'ensemble des problématiques que vos administrés et vos territoires sont susceptibles de rencontrer dans l'accès au service et le bon fonctionnement du réseau. Avec nos services en appui et la plateforme qui vous est dédiée vous êtes, comme souvent, un premier maillon essentiel à la satisfaction des usagers.

Le Tarn-et-Garonne est devenu l'un des premiers Départements de France entièrement fibré et sera en 2028 l'un des trois premiers où le service cuivre disparaîtra. Ensemble, soyons surtout le Département de la proximité avec les usagers.

Bonne lecture !

Jean-Michel BAYLET



SOMMAIRE

4 - HISTORIQUE DE TARN-ET-GARONNE AMÉNAGEMENT

5 - Financement du programme 100 % Fibre

6 - EXTINCTION DU CUIVRE

8 - Les différents Lots

9 - La carte de fermeture du cuivre

10 - QUELS AMÉNAGEMENTS POUR LA FIBRE OPTIQUE ?

12 - FIBRE OPTIQUE

13 - Schéma des acteurs

14 - Taux de pénétration

15 - Intervention individuelle

16 - Points de blocage au raccordement

18 - Plateforme des élus

19 - Dommage réseau

20 - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TÉLÉCOM

22 - RÉSILIENCE DES RÉSEAUX

23 - USAGES NUMÉRIQUES : TARN-ET-GARONNE CONNECT

24 - POUR NOUS CONTACTER

HISTORIQUE T.G.A.

Créé le 1er février 2016, le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement (anciennement Tarn-et-Garonne Numérique) regroupe 9 intercommunalités, 4 communes et le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne pour agir collectivement sur l'aménagement numérique de leur territoire (191 communes) et développer les usages numériques en Tarn-et-Garonne.

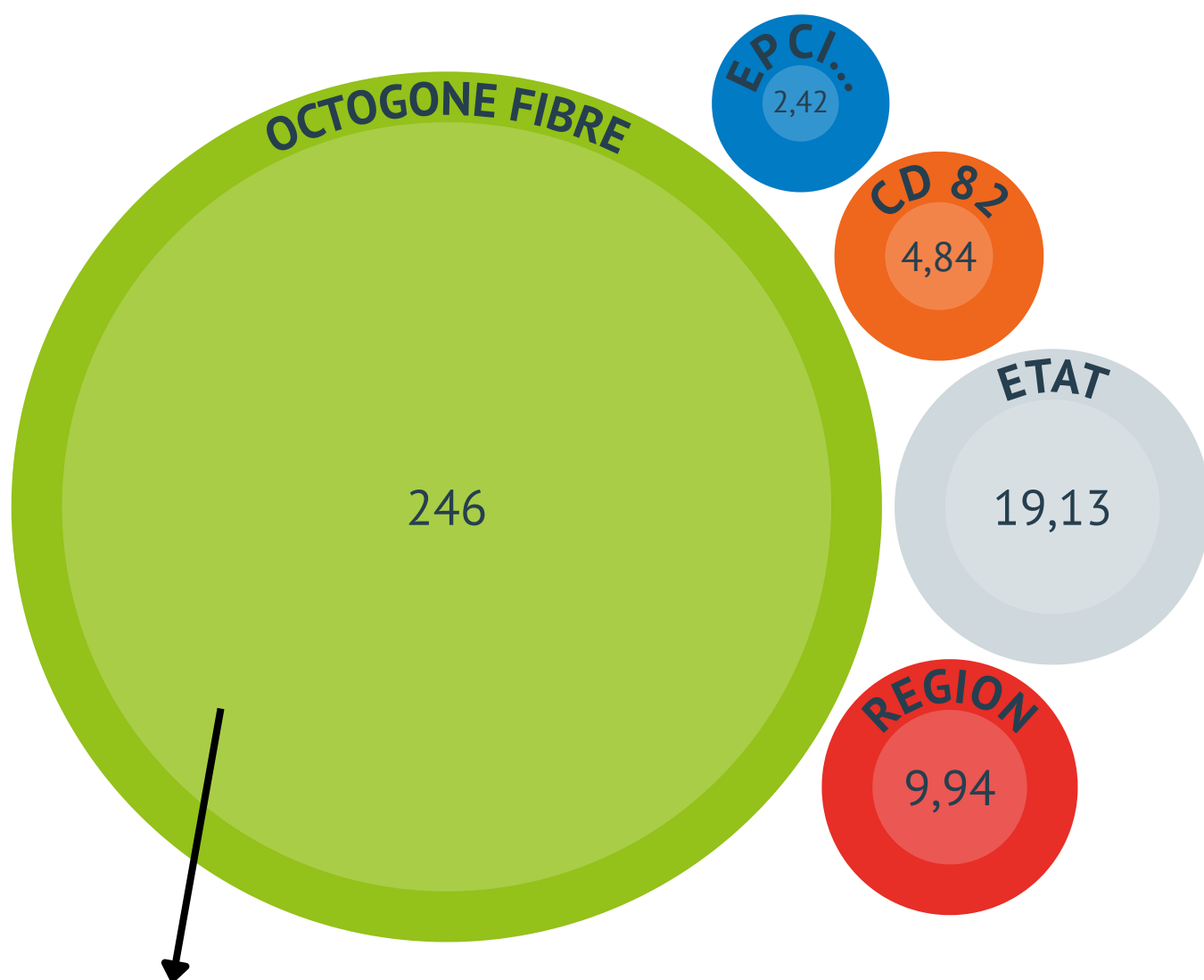
Parallèlement à la réalisation d'un important projet de montée en débit - 79 armoires posées pour 18 000 foyers entre 2016 et 2019 - le syndicat lance en 2019 un programme 100 % Fibre Optique, par le biais d'une délégation de service public (D.S.P.) octroyée à Octogone Fibre, pour une durée de 30 ans.

En 2024, la construction du réseau est achevée, faisant du Tarn-et-Garonne le 1er département 100 % fibré d'Occitanie. Grace à cette opération, le département a été retenu par Orange pour un arrêt total et définitif du service cuivre dès 2028 en plusieurs phases. Le seul réseau existant sera celui de la fibre optique.



FINANCEMENT PROGRAMME 100 % FIBRE

Répartition (en millions d'euros)



Exploitation du réseau
jusqu'en 2049

EXTINCTION DU CUIVRE

Le Tarn-et-Garonne a été retenu par Orange, avec la Sarthe et la Mayenne, comme 1er département de France pour l'arrêt total et définitif du service cuivre dès 2028.

Sur le département, afin de permettre aux usagers d'organiser leur transition vers la fibre optique dans les meilleures conditions, 3 échelonnements par groupes de communes (« lots ») ont été constitués en fonction des taux de foyers déjà raccordés. Ceci permettra une extinction progressive du service en 2026, 2027 et 2028.

Avec un tiers des foyers disposant encore d'une ligne cuivre active (ligne Adsl ou ligne téléphonique) début 2025, et compte tenu des échéances d'arrêt de ce service, il est impératif d'accompagner les Tarn-et-Garonnais dans leur transition vers un service fibre pour éviter toute rupture de service (arrêt du téléphone fixe, perte définitive du numéro de téléphone associé, arrêt des Box Internet Adsl, mais aussi d'autres services annexes de type Présence Verte, de certains dispositifs d'alarmes, etc.)

En lien étroit avec les équipes municipales, T.G.A. et Octogone Fibre assurent au quotidien des actions de sensibilisation auprès des habitants notamment les plus éloignés du numérique.

LES AVANTAGES DE LA FIBRE

- DEBITS PLUS ÉLEVÉS QUE LE RÉSEAU CUIVRE
- SIGNAL PLUS STABLE ET DE MEILLEURE QUALITÉ
- CONNECTION DE PLUSIEURS APPAREILS SIMULTANEMENT
- MEILLEURES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES



EXTINCTION DU CUIVRE

ORIENTATION STRATÉGIQUE DU TERRITOIRE :

- Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout sur le territoire par les opérateurs et les collectivités dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.
- La fermeture progressive du service cuivre doit permettre à Orange de planifier en suivant la dépose de son réseau et ainsi soulager de nombreuses artères aujourd'hui fragilisées par de trop nombreux câbles.

OUTILS MIS À DISPOSITION :

- Accompagnement des communes par T.G.A. avec la mise à disposition d'un fichier retraçant les dernières lignes cuivres encore en service (PCTAC). Si besoin, nous pouvons organiser une réunion en mairie.
- Proposition d'un courrier "co-signé" à envoyer aux derniers usagers cuivre.
- T.G.A. peut préparer des articles pour vos bulletins municipaux - intercommunaux, site internet, Réseaux Sociaux, etc.
- Organisation de réunions publiques sur la fibre optique avec Octogone Fibre et les opérateurs commerciaux sur demande.
- Prise en compte des différents canaux de communication privilégiés par chaque mairie pour la diffusion d'informations.

EXTINCTION DU CUIVRE : PAR PHASE

LES DIFFÉRENTS LOTS POUR LES COMMUNES DU TARN-ET-GARONNE :



Les communes du lot n°2, avec un arrêt du service effectué le 27 janvier 2026 :

Castelsarrasin, Finhan, Léojac, Montech, Nohic, Saint Etienne de Tulmont, Saint-Porquier, Verlhac-Tescou et Villebrumier.

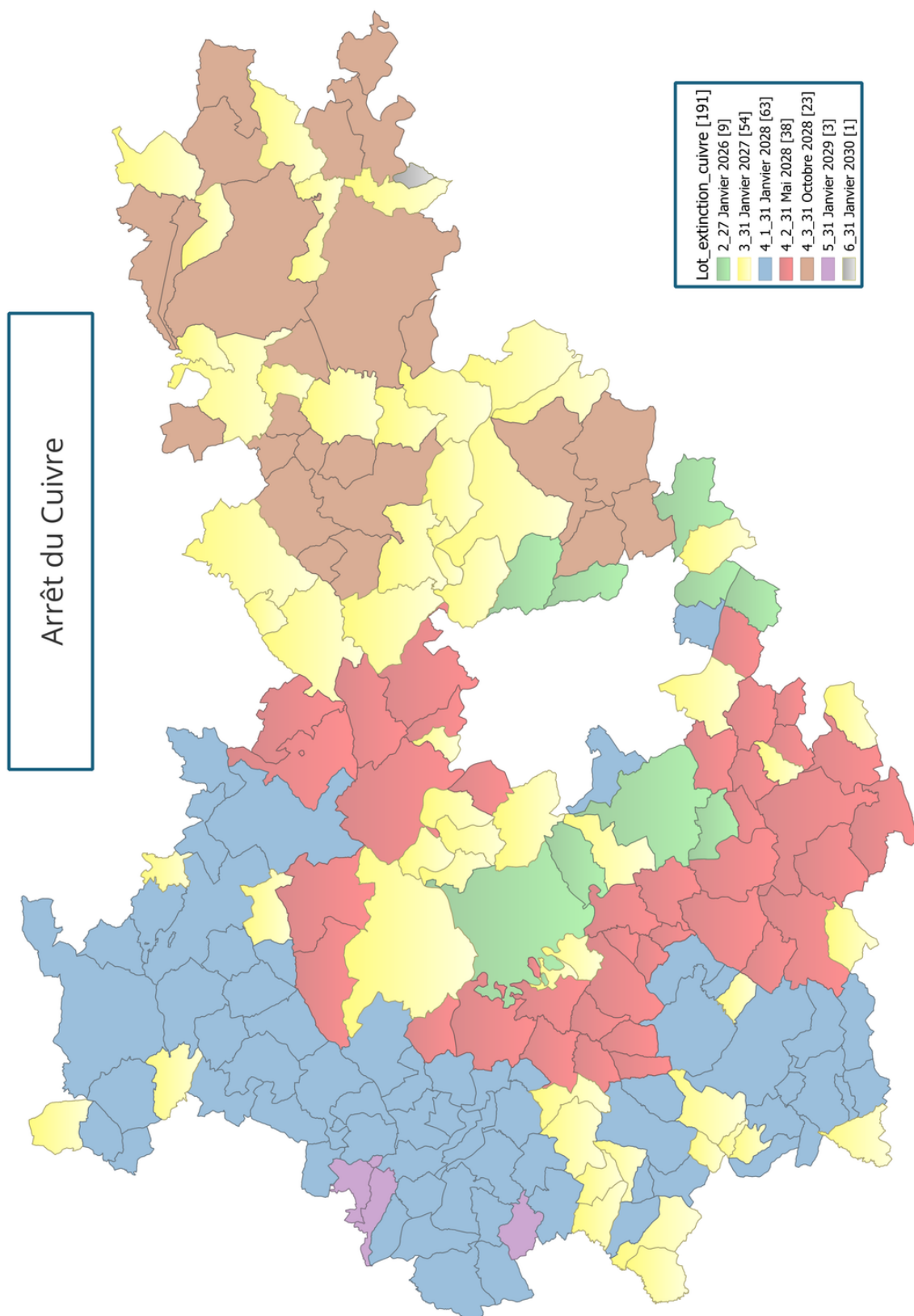
Les foyers de **54 communes** supplémentaires sont retenues pour un arrêt du service au **31 janvier 2027**.

C'est **courant 2028** que le service s'arrêtera pour **les 128 communes restantes**.

Pour connaître la date de fermeture du cuivre sur votre commune, vous pouvez consulter le lien ci-dessous (ou carte page suivante) :

<https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/la-fermeture-du-reseau-cuivre-dans-votre-commune>

EXTINCTION DU CUIVRE : CARTE



QUELS AMÉNAGEMENTS



1 Noeud de Raccordement Optique

Le noeud de raccordement optique est un local technique recevant les équipements d'opérateurs qui permettent de faire le lien entre le réseau national optique et le réseau local qui va vers les abonnés. Il s'agit d'un des 27 points de concentration du réseau où l'accès des abonnés est activé.

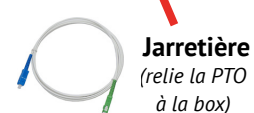
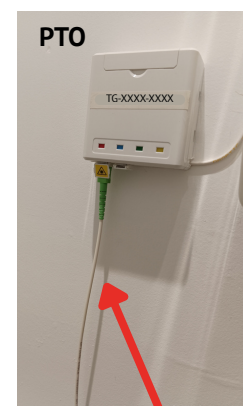


2 Sous-Répartiteur Optique

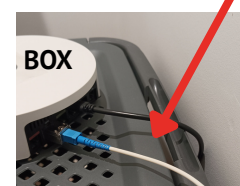
Noeud intermédiaire de la boucle locale en aval duquel chaque usager est desservi par une fibre optique. Le SRO est rattaché à un unique NRO.



POUR LA FIBRE OPTIQUE ?



Jarretière
(relie la PTO à la box)

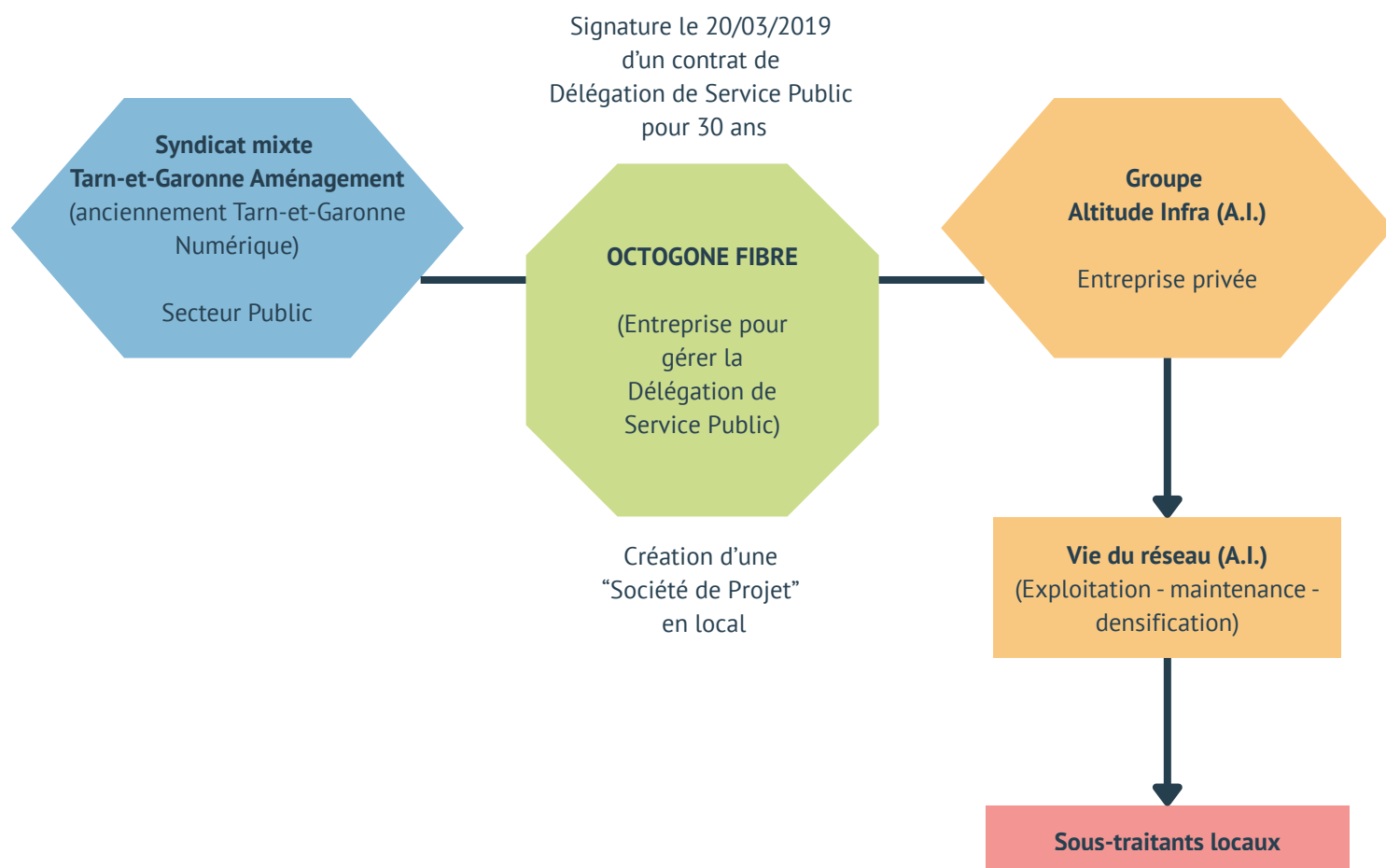


BOX

FIBRE OPTIQUE : SCHÉMA DES ACTEURS



• CONSTRUCTION DU RÉSEAU - OPÉRATEUR D'INFRASTRUCTURE



• OPÉRATEUR COMMERCIAL

Une fois le réseau construit par **Octogone Fibre** (Opérateur d'Infrastructure - O.I.), l'administré **signe un contrat avec un Opérateur Commercial** (O.C.). C'est l'interlocuteur exclusif avec lequel il doit échanger et exposer sa problématique. Si besoin d'intervention, l'O.C. communique directement avec l'O.I. et reviendra vers le particulier si nécessaire.



FIBRE OPTIQUE : TAUX DE PÉNÉTRATION

Le Syndicat mixte **Tarn-et-Garonne Aménagement** et son partenaire **Octogone Fibre** ont engagé la couverture de l'ensemble du Tarn-et-Garonne avec la technologie fibre optique. Toutes les communes sont maintenant ouvertes à la commercialisation.

Ce nouveau réseau, appelé à remplacer le réseau historique cuivre emporte déjà un franc succès auprès des usagers comme l'illustre la part des abonnés à la fibre optique par commune.

Retrouvez le taux des foyers raccordés de votre commune en scannant le QR code ci-dessous :



FIBRE OPTIQUE : INTERVENTION INDIVIDUELLE

LA DÉMARCHE POUR BASCULER À LA FIBRE OPTIQUE :



Tester son éligibilité sur le site d'Octogone Fibre
(<https://eligibilite-fibre.altitudeinfra.fr/dsp/AI-OCTO>)



Prendre contact avec l'opérateur commercial de son choix
(le sien ou 1 disponible dans la liste d'Octogone Fibre)



Souscrire un abonnement au service Fibre Optique

- possibilité de **“portabilité du numéro”** (garder son ancien n° de téléphone, **sauf après la date d'extinction du cuivre** de votre commune) ;
- pas d'obligation de prendre Internet, il existe des **offres “téléphone seul”** (Orange et SFR) ;
- **raccordement pris en charge** sauf si absence de cheminement mobilisable en domaine privé ;
- en cas de **changement d'opérateur**, le nouveau s'occupe de la résiliation ;
- existence de forfaits “sociaux”, sur condition de ressources (“Coup de Pouce Internet”, Orange)



Fixer RDV avec technicien
(environ 15 jours de délai)

FIBRE OPTIQUE : POINTS DE BLOCAGE



MON IMMEUBLE EST ÉLIGIBLE :

Je suis éligible mais mon opérateur commercial ne peut pas me raccorder ?

Si le raccordement à la fibre optique n'est pas réalisable malgré l'éligibilité sur la carte d'Octogone Fibre, il se peut qu'il y ait des points de blocage :

- Vous **rencontrez des difficultés pour le raccordement** (Génie Civil cassé ou inexploitable - manque d'infrastructure - câble en pleine terre - raccordement long - poteau ENEDIS - étiquettes rouges, etc.)



nous contacter ou Octogone Fibre

- Le nombre de logement (ou local professionnel) ne correspond pas à la réalité de votre bâtiment :



Si < 4 logements : nous contacter ou Octogone Fibre

Si 4 logements ou + : envoyer un mail à **promoteurs@octogone-fibre.fr**

- Vous avez un projet d'aménagement ou vous êtes promoteur :



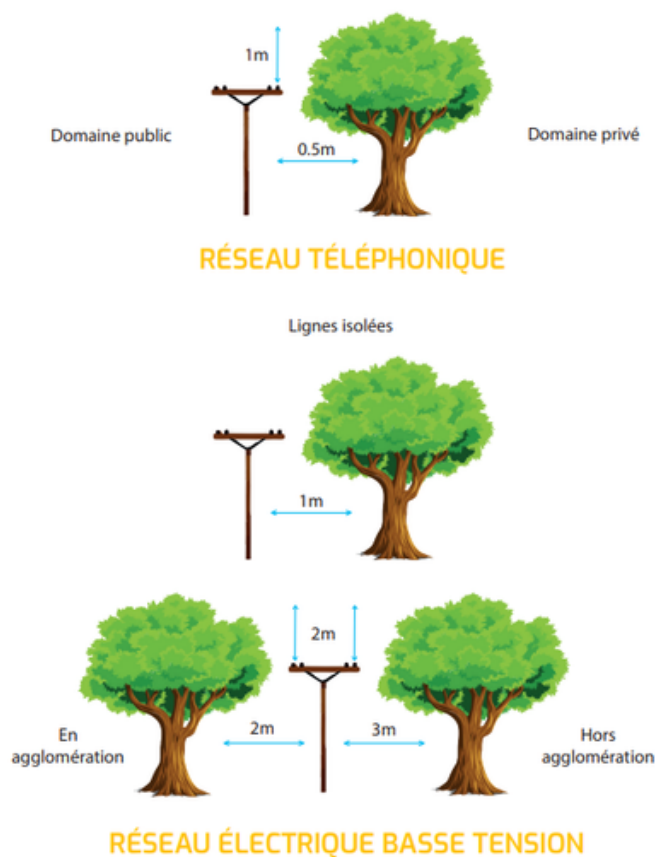
envoyer un mail à **promoteurs@octogone-fibre.fr**

FIBRE OPTIQUE : POINTS DE BLOCAGE

- Il faut réaliser de l'**élagage** :

La question de l'entretien des abords des réseaux de communications électroniques et, en particulier, de l'élagage des arbres à proximité des lignes aériennes de télécommunications est régulièrement posée. Contrairement aux réseaux électriques, afin de prévenir l'endommagement des équipements des réseaux de communications électroniques, **il revient aux propriétaires des terrains situés à proximité de ces réseaux d'entretenir les abords**, via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres, d'après l'article 85 de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique. La loi du 23 novembre 2018 (ELAN) a élargi ce dispositif aux réseaux de communications projetés.

Pour information, **l'élagage est autorisé du 1er août au 31 mars**.



FIBRE OPTIQUE : POINTS DE BLOCAGE

MON IMMEUBLE N'EST PAS ÉLIGIBLE :

Je ne suis pas référencé ou je ne retrouve pas mon logement sur le site d'Octogone Fibre ?

Si le raccordement à la fibre optique n'est pas possible car vous ne retrouvez pas votre logement, il se peut qu'il y ait des points bloquants :

- **Contactez la mairie** afin de vérifier que votre adresse est bien "référéncée" sur la Base d'Adresse Nationale (BAN)
- Pour tous **nouveaux projets** (construction ou rénovation / réhabilitation après 2021 - date de fin du service universel) et afin d'obtenir un référencement de son habitation pour obtenir son **Point d'Accès au Réseau (PAR)** gratuitement :

.....➤ Aller sur le site d'**Octogone Fibre**
<https://www.octogone-fibre.fr/preparer-le-raccordement-au-reseau-fibre/>

Obtenir gratuitement mon Point d'Accès au Réseau (PAR)

Pour obtenir mon Point d'Accès au Réseau (PAR) gratuitement, suivez les 3 premières étapes sur le site **Adduction by Altitude Infra** : lien ci-dessus.
À la 3ème étape, votre Point d'Accès Réseau vous sera communiqué.

ATTENTION !

L'étape 4 ne concerne que les demandes nécessitant des travaux d'adduction soumis au choix d'un pack payant.

01

Je crée mon compte et mon dossier

02

Je dépose les pièces nécessaires au traitement de mon dossier

03

Je reçois les documents préalables :

- Votre conseiller adduction examine votre dossier et réalise les études préliminaires
- Vous recevrez un e-mail vous informant de la disponibilité des documents sur votre espace client :
- **Point d'Accès au Réseau (PAR)**
- Référencement de votre logement

FIBRE OPTIQUE : PLATEFORME DES ÉLUS

Élus, secrétaires, pour toute demande, connectez-vous via la **plateforme des élus** afin d'échanger et suivre vos dossiers avec **Octogone Fibre** :

<https://plateformeelus.altitudeinfra.fr>

MODALITÉS D'ACCÈS :

- **J'avais déjà un compte (avant le 1er janvier 2025)** : je réinitialise mon mot de passe
- **Je n'avais pas de compte** : je fais une demande de création d'un nouveau compte

Nota Bene : Si vous ne savez pas si la collectivité possède un compte, n'hésitez pas à nous le demander.



FIBRE OPTIQUE : DOMMAGE RÉSEAU

**Si vous rencontrez un problème de câbles de fibre optique détendus, voire cassés...
Que faire ?**

POUR LES ADMINISTRÉS :

Deux situations se présentent à vous :

Premier cas de figure : **vous connexion Internet fibre est hors-service**. Il faut que vous vous rapprochiez de votre **Fournisseur d'Accès Internet (F.A.I.)** avec qui vous avez souscrit une offre internet par la fibre. Il procédera au diagnostic nécessaire pour pouvoir réaliser les réparations au plus vite.

Second cas de figure : **vous êtes témoin d'un câble détendu ou au sol, un poteau ou un boîtier ou encore une armoire supportant des infrastructures fibre endommagé**. Ces équipements ont été installés par **Octogone Fibre by Altitude Infra** qui exploite aussi le réseau public Très Haut Débit en fibre optique dans le Département de Tarn-et-Garonne (hors 8 communes du Grand Montauban qui se situent en zone AMII). Dans ce cas, il vous faut impérativement vous rendre sur la plateforme "Dommages Réseaux" :

<https://dommages-reseaux.altitudeinfra.fr>

POUR LES ÉLUS LOCAUX : Cas n°2 seulement

Vous constatez une situation dangereuse ?

N° d'urgence Altitude Infra :
09.70.84.51.00 (24h/24h)

noc-support@altitudeinfra.fr

<https://dommages-reseaux.altitudeinfra.fr>

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TÉLÉCOM

Objectif : Identifier le bon interlocuteur et suivre les étapes clés lors d'un projet d'effacement (enfouissement) des réseaux de télécommunication sur la commune.

I. Le cadre décisionnel. Qui pilote ?

Le choix du maître d'œuvre (le pilote du chantier - MOe) dépend de la nature des travaux d'enfouissement :

Scénario	Type de travaux	Maître d'œuvre (MOe)
Cas n°1	Électricité ou Eau + Télécom (<i>Enfouissement coordonné</i>)	SDE (Syndical Départemental d'Énergie) ou ENEDIS SYNDICAT DES EAUX
Cas n°2	Télécom uniquement	Orange (Opérateur d'infrastructure historique)
Cas n°3	Schéma Local de Résilience	Tarn-et-Garonne Aménagement

II. Processus étape par étape :

1. Phase d'opportunité et de diagnostic

- La **Mairie** identifie le besoin (aménagement urbain, sécurité, esthétique).
- **Vérification** : les réseaux électriques sont-ils déjà enterrés ?
- **Non** => on s'oriente vers le **Cas n°1** (syndicats) pour grouper les travaux.
- **Oui** => on s'oriente vers le **Cas n°2** (Orange).

2. Saisine et demande d'étude

- **Si SDE / ENEDIS (hors convention SDE) ou Syndicat des Eaux (mixte)** : La mairie vote une délibération et sollicite le syndicat pour l'intégration du volet numérique dans le projet global d'effacement. Le syndicat gère la convention avec Orange.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TÉLÉCOM

- Si **Orange** (Télécom seul) : La mairie formule une demande d'étude d'effacement de réseau directement auprès du service Collectivités Locales d'Orange via leur portail dédié. Les mairies peuvent aussi envoyer leur demande en courrier avec AR. **Sans retour d'Orange**, ils reviennent vers T.G.A. ou Octogone Fibre. La mairie sera MOe et Octogone Fibre fera les études.
- Si **Tarn-et-Garonne Aménagement** : Vous trouverez les informations complémentaires dans le schéma local de résilience (voir page 22).

3. Etude technique et financière

- Le **maître d'œuvre** retenu (Syndicat ou Orange) réalise l'étude de faisabilité.
- Envoi à la mairie du **chiffrage du reste à charge** (coût des travaux déduit des éventuelles subventions ou participations obligatoires).
- **Validation** : Signature de la convention financière par la mairie.

4. Phase travaux

- Le **MOe** (Syndicat ou Orange) mandate les entreprises de travaux publics, gère les DT / DICT (Déclaration de travaux) et coordonne le chantier.
- La **mairie** délivre les arrêtés de circulation nécessaires.

III. Points de vigilance pour la mairie :

- **Coordination des acteurs** : Même si le syndicat est maître d'œuvre (Cas n°1), Orange reste propriétaire de son réseau. Les plannings de basculement des lignes cuivres/fibre par Orange après le génie civil du syndicat peuvent parfois générer des délais. **Anticipez** la communication auprès des administrés.
- **Financement** : Vérifiez bien en amont les règles de participation financière de votre syndicat.
- **Futurs raccordements** : Profitez toujours des tranchées pour demander la pose de fourreaux "en attente" (fourreaux de réserve) pour anticiper les besoins futurs (vidéoprotection, éclairage public intelligent, etc.).

LA QUESTION DE LA RÉSILIENCE DES RÉSEAUX



LE PLAN QUALITÉ DES RÉSEAUX : UNE POLITIQUE D'ENFOUISSEMENT MUTUALISÉ

Depuis 2021, le syndicat s'est engagé avec d'autres gestionnaires de réseaux (syndicats d'eaux, syndicat d'électricité, etc.) sur plusieurs opérations de mutualisation de travaux dans le but d'enfouir concomitamment plusieurs réseaux, dont la fibre optique.

Ces opérations, financées par le Conseil Départemental (40%), les intercommunalités ou les communes concernées (40%) et T.G.A. (20%), permettent de répondre à une demande croissante de dissimulation de réseaux limitant ainsi le risque d'incidents et la réalisation d'économies d'échelle dans leur traitement.

LE SCHÉMA LOCAL DE RÉSILIENCE :

En 2024, le syndicat a établi un schéma local de résilience afin d'améliorer la résistance et la résilience du réseau fibre face aux différents risques auxquels il peut être exposé (tempêtes, risques routiers, inondations...).

Ce schéma de résilience s'appuie notamment sur :

- La réalisation d'un état des lieux des supports aériens, armoires, câbles, etc.
- Un plan d'actions de maintenance qui s'appuie sur un diagnostic des dégâts lors de la survenance d'un aléa et sur des méthodes d'intervention,
- Une scénarisation des projets de sécurisation permettant de poser l'arbitrage d'interventions préventives ciblées.

LES USAGES NUMÉRIQUES

Le numérique
au service des
collectivités



TARN-ET-GARONNE CONNECT

LE RÉSEAU MULTI-SERVICES DES COLLECTIVITÉS

Le réseau départemental des collectivités connectées

Face aux enjeux croissants de cybersécurité et à l'évolution des usages numériques, Tarn-et-Garonne Aménagement propose une réponse adaptée, en s'appuyant sur les infrastructures et expertises du territoire.

UN PRINCIPE SIMPLE

Utiliser les infrastructures du réseau fibre pour interconnecter les collectivités à un réseau départemental sécurisé et supervisé, et leur permettre l'accès à des services haut-de-gamme mutualisés.



UN ACCÈS SIMPLIFIÉ À DES SERVICES NUMÉRIQUES PERFORMANTS



DES BÉNÉFICES CONCRETS POUR L'ACTION PUBLIQUE

SÉCURITÉ RENFORCÉE



Des réseaux et des données mieux protégées grâce à une infrastructure sécurisée et supervisée.

OPTIMISATIONS BUDGÉTAIRES



La mutualisation des services permet de maîtriser et d'optimiser les coûts.

ACCÈS SIMPLIFIÉ ET SANS CONTRAINTES



Un catalogue de services accessibles facilement au quotidien.

SOLUTION ÉVOLUTIVE



Des services qui s'adaptent à vos besoins et aux évolutions technologiques du territoire.



A la clé : une sécurité des réseaux renforcée, des optimisations budgétaires et un accès simplifié et sans contraintes aux outils numériques utiles à l'action publique.



POUR NOUS CONTACTER

TARN-ET-GARONNE AMÉNAGEMENT

100 boulevard Hubert Gouze
Hôtel du Département
82 000 MONTAUBAN

05.67.05.52.00
contact@82amenagement.fr
www.82amenagement.fr

OCTOGONE FIBRE

170 rue Philippe Noiret
82 000 MONTAUBAN

contact@octogone-fibre.fr
www.octogone-fibre.fr



Retrouvez également nos actualités et ressources documentaires sur nos sites Internet respectifs.

[illegible]

[illegible]

[illegible]



Aux côtés d'Altitude Infra, le programme 100 % Fibre Optique porté par Tarn-et-Garonne Aménagement et Octogone Fibre est co-financé par l'État, la Région Occitanie, le Département de Tarn-et-Garonne et l'ensemble des collectivités locales membres du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement.

